



PROCES-VERBAL

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 19 JUILLET 2018

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**
SEANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 19 JUILLET 2018

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

PRESENTS

Monsieur Thierry ALBERTINI, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Claude ASTORE, Madame Edith AUDIBERT, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christian BARLO, M. Robert BENEVENTI, Madame Martine BERARD, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Nathalie BICAIS, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Michel BONNUS, Madame Marie-Christine BOUCHEZ, Monsieur François CARRASSAN, Madame Fabiola CASAGRANDE, M. Robert CAVANNA, Monsieur Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVAR, Monsieur Jacques COUTURE, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Marc DESGORCES, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Madame Annick DUCARRE, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, M. Hubert FALCO, Madame Florence FEUNTEUN, Monsieur Alain FUMAZ, Madame Amandine FUMEX, Madame Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Monsieur Damien GUTTIEREZ, Mme Christiane HUMMEL, Madame Christiane JAMBOU , Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Danièle LE GAC, Monsieur Emilien LEONI, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Sylvie MAHIEU, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Edwige MARINO, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Monsieur Jérôme NAVARRO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Reine PEUGEOT, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Denise REVERDITO, Madame Valérie RIALLAND, Madame Anne-Marie RINALDI, M. Hervé STASSINOS, Monsieur Yann TAINGUY, M. Gilles VINCENT, M. Marc VUILLEMOT, Monsieur Jean-Yves WAQUET

Mme Danielle TONELLI suppléant de M. Marc GIRAUD

REPRESENTES

Madame Nicole BERNARDINI représenté(e) par M. Robert BENEVENTI, Madame Béatrice BROTONS représenté(e) par Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Anthony CIVETTINI représenté(e) par Monsieur Christian BARLO, Monsieur Michel DALMAS représenté(e) par Madame Edwige MARINO, Madame Vanessa GERBY-GEBELLIN représenté(e) par Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle GHERARDI représenté(e) par Madame Geneviève LEVY, M. Jean-Pierre HASLIN représenté(e) par Madame Anne-Marie RINALDI, Madame Laure LAVALETTE représenté(e) par Monsieur Jean-Yves WAQUET, Madame Raphaëlle LEGUEN représenté(e) par Madame Christiane JAMBOU , Monsieur Guy MARGUERITE représenté(e) par Madame Sylvie MAHIEU, M. Jean-Louis MASSON représenté(e) par Madame Annick DUCARRE, Madame Anne-Marie METAL représenté(e) par Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Madame Christine PAGANI-BEZY représenté(e) par Monsieur Michel LANDOLFINI, M. Francis ROUX représenté(e) par M. Jean-Pierre GIRAN, M. Christian SIMON représenté(e) par M. Hervé STASSINOS, M. Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par Madame Fabiola CASAGRANDE, Monsieur Jérémie VIDAL représenté(e) par Monsieur Mohamed MAHALI

ABSENTS

Monsieur Jean-Pierre COLIN, Madame Josette MASSI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Léopold TROUILLAS

**CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 21 JUIN 2018	6
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 21 JUIN 2018	6
N° 18/07/1 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2018	7
N° 18/07/2 FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LES BUDGETS ANNEXES DES PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT DE SIX-FOURS ET LA SEYNE-SUR-MER	7
N° 18/07/3 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'OLLIOULES POUR « REHABILITATION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 42 RUE NATIONALE A OLLIOULES POUR LA CREATION D'UN COMMERCE ET DE TROIS MEUBLES TOURISTIQUES » - EXERCICE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE	8
N° 18/07/4 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE – SITE COSTE-CHAUDE MAUVEOU, COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER	9
N° 18/07/5 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE – SITE HOIRS NORD, COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES	9
N° 18/07/6 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE – SITE BUCARIN, COMMUNE DE SIX- FOURS-LES-PLAGES	9
N° 18/07/7 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE – SITE GEFFRIER, COMMUNE D'OLLIOULES	9
N° 18/07/8 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE – SITE PICHAUD, COMMUNE D'OLLIOULES	9

N° 18/07/9	
LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LA COMMUNE DE HYERES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE D'INFORMATION DU PUBLIC	15
N° 18/07/10	
DELIBERATION DE MISE EN ŒUVRE DU REGIME DE DECLARATION PREALABLE A LA MISE EN LOCATION DE LOGEMENTS AU SEIN DU PARC PRIVE (ARTICLES 91 A 93 DE LA LOI ALUR 23-03-2014) SUR LE PERIMETRE DEFINI PAR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MAI 2018 N° 18/05/2018	16
N° 18/07/11	
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ECONOMIQUE DE L'AERODROME D'HYERES LE PALYVESTRE	16
N° 18/07/12	
VILLE DE TOULON – DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	17
N° 18/07/13	
VILLE DE TOULON – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	18
N° 18/07/14	
CONVENTION DE VERSEMENT DES AIDES EN CAS DE GESTION DELEGUEE D'UN SERVICE PUBLIC : VERSEMENT DIRECT AU BENEFICIAIRE DES AIDES SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU	18
N° 18/07/15	
ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019	19
N° 18/07/16	
SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR (SYMIELEC VAR) PROGRAMMATION 2018	20
N° 18/07/17	
AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	20
N° 18/07/18	
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	30

N° 18/07/19

CHOIX DES MODES DE GESTION DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS A ASSURER – PERIMETRE TOULON, LE PRADET

31

N° 18/07/20

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION COMBINEE ENTRE LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE RESEAU VARLIB A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE

31

La séance est ouverte à 9 h 05 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien ministre.

M. Le PRESIDENT.- Mes chers collègues, certes on peut parler des projets de vacances mais pour le moment nous allons nous plonger dans la Métropole avant de nous plonger dans la Méditerranée.

Je déclare donc notre séance ouverte et je vais demander à notre benjamine de procéder à l'appel.

(Madame Audrey Pasquali-Cerny procède à l'appel nominal.)

M. WAQUET.- Monsieur le Président, juste une précision : Mme Lavalette m'a donné pouvoir.

M. Le PRESIDENT.- C'est enregistré, Amiral, il n'y a aucun problème. Excusée, elle vous a donné pouvoir. Tous les pouvoirs sont dûment enregistrés, le quorum est largement atteint. Je rappelle qu'il est de 41 pour cette Assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 21 JUIN 2018

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 21 JUIN 2018

Nous allons donc pouvoir délibérer si vous le permettez. Je vais mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je les mets aux voix.

Qui est pour les approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Ils sont donc approuvés et je vous en remercie.

Avant de passer au premier feuillet de notre séance, je souhaite informer l'assemblée que le groupe politique « Rassemblement Bleu Marine » se dénomme à présent « Rassemblement National et Assimilés » et que ce groupe sera présidé par l'Amiral Waquet ici présent.

Nous pouvons donc passer à l'ordre du jour, et je vais donner la parole à Ange Musso pour le projet n°1 qui est un projet qui va nous permettre, à travers cette décision modificative, de ne pas pénaliser la trésorerie de nos communes.

Ange, tu as la parole, et tu vas la garder.

**N° 18/07/1 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la décision modificative n° 2 de notre budget de TPM ; essentiellement, il s'agit de l'augmentation du montant de l'attribution de compensation, puisque nous avons anticipé lors de notre budget le passage en métropole. La CLECT s'est réunie en juin, avant septembre rien ne sera prêt, mais cela permet d'assurer aux communes le versement du montant de l'A.C qu'elles touchaient l'année dernière en 2017. Cela permet de ne pas avoir de problème de trésorerie, et comme TPM n'en a pas...

M. Le PRESIDENT.- Oh oui, et Dieu sait si des communes ont d'autres problèmes, alors il ne faut pas leur en causer de supplémentaires.

M. MUSSO.- Par ailleurs, le 22 mai ici même, nous avons voté une autorisation de programme en investissement pour la voirie ; il s'agit, en investissement, de mettre à jour budgétairement ces autorisations de programme.

Cela s'équilibre donc en fonctionnement à 28 M€ et en investissement à 1 427 422,99 €.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable à cette DM, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 8 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER –
M. WAQUET – Mme LA VALETTE – Mme LE GAC – Mme PEUGEOT –
M. REBEC**

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

Le point 2, Ange, qui concerne les budgets annexes des parcs de stationnement de Six-Fours et de la Seyne.

**N° 18/07/2 FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LES
BUDGETS ANNEXES DES PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT DE SIX-FOURS ET
LA SEYNE-SUR-MER**

M. MUSSO.- Dès lors que nous avons la compétence, nous devons fixer les durées d'amortissement concernant les budgets annexes de ces parcs.

M. Le PRESIDENT.- Nous reprenons donc ces compétences. On reprend tout simplement ce que les communes avaient déterminé. Ceux qui pouvaient s'inquiéter en disant « oh, là, là, le Président de la Métropole va devenir le Maire de toutes les communes », hé bien non, non, non, non ! Les Maires restent les Maires, les Conseils municipaux décident, et nous, on met en place les règles décidées par les Conseils municipaux ; c'est tellement simple.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est ainsi adopté.

Ange, tu poursuis.

N° 18/07/3 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'OLLIOULES POUR « REHABILITATION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 42 RUE NATIONALE A OLLIOULES POUR LA CREATION D'UN COMMERCE ET DE TROIS MEUBLES TOURISTIQUES » - EXERCICE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit d'un fonds de concours pour la ville d'Ollioules pour la réhabilitation d'un immeuble communal, pour 72 205 €.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ?

Là aussi, pour les fonds de concours, on détermine les montants, ensuite ce sont les Conseils municipaux qui déterminent l'affectation.

Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté, je vous en remercie.

Ange, tu poursuis.

**N° 18/07/4 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE
IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE –
SITE COSTE-CHAUDE MAUVEOU, COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER**

**N° 18/07/5 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE
IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE –
SITE HOIRS NORD, COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**N° 18/07/6 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE
IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE –
SITE BUCARIN, COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**N° 18/07/7 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE
IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE –
SITE GEFFRIER, COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 18/07/8 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE
IMPULSION /REALISATION – EPF PACA / MTPM – AUTORISATION DE SIGNATURE –
SITE PICHAUD, COMMUNE D'OLLIOULES**

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, de la délibération n° 4 à n° 8, il s'agit d'autorisations de signature, d'interventions foncières de l'EPFR en phase d'impulsion/réalisation :

- pour La Seyne, site Coste-Chaude Mauveou,
- pour Six-Fours, le site Hoirs nord et le site Bucarin,
- pour Ollioules, le site Geffrier et le site Pichaud.

Si vous voulez bien passer ces cinq délibérations en même temps ?

M. Le PRESIDENT.- C'est très clair : la règle nous impose de reprendre les conventions que les communes avaient passées avec l'EPFR PACA, puisque chaque commune passe des conventions avec l'EPFR PACA ; par exemple nous avons passé une convention importante sur les terrains Chalucet, et je dis, et je redis, que s'il n'y avait pas eu l'EPFR PACA qui nous apportait ce foncier pendant des années, on aurait été incapable de faire ce dossier déterminant pour le devenir du cœur de ville et le développement de notre territoire.

Chaque commune a des dossiers déterminants, importants, portés par l'EPFR PACA.

La règle, c'est que TPM va reprendre ces conventions, mais TPM reprend les conventions, à la virgule près, mises en place par chaque commune. Ce n'est pas TPM qui va changer quoi que ce soit. Après, s'il y a des remarques à faire, ce sont des remarques qu'il faudra faire dans chaque commune. C'est la commune qui reste maître du devenir de son territoire.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, je suis assez étonné par vos propos, parce que vous nous dites que s'il y a des observations à faire il faut les faire au sein du conseil municipal. Nous ne sommes pas dans une chambre d'enregistrement, sinon on ne sert à rien.

M. Le PRESIDENT.- Non, je me suis mal exprimé. S'il y a des observations à l'intérieur d'un Conseil municipal sur le choix d'un terrain, ce n'est pas moi qui vais trancher. Rien ne vous empêche de faire une intervention ici, je vous dirai que c'est le choix de la commune de Toulon d'avoir demandé à l'EPFR de porter les cinq hectares de Chalucet, c'est le choix de la commune de la Crau d'avoir demandé... Voilà la réponse que je peux vous faire, mais je ne peux pas expliquer la raison pour laquelle la commune de la Crau a sollicité l'EPFR.

M. BOCCALETTI.- Normalement on devrait pouvoir avoir une réponse parce que les Maires sont censés être vice-présidents et présents aujourd'hui.

M. Le PRESIDENT.- J'ai fait cette remarque pour simplement dire, une fois de plus, que la commune reste maître de ses choix. C'est tout.

Vous avez la parole.

M. BOCCALETTI.- J'entends bien.

Je vais intervenir sur les affaires 4 à 8 ; nous avons étudié chaque dossier en tenant compte de plusieurs critères : l'implantation de ces constructions, la qualité de vie, les critères écologiques tels que les problèmes liés aux inondations ainsi que la préservation de nos espaces naturels, la position de la population qui est aussi importante ainsi que les votes des Conseils municipaux parce que, là aussi, on voit une différence d'une commune à une autre et c'est assez intéressant.

Concernant la délibération n° 4, cela concerne la construction de 140 logements, dont 47 sociaux sur un site de la Seyne-sur-Mer ; à notre avis, cette construction n'est pas du tout adaptée au quartier, je ne parle même pas des problèmes récurrents de circulation qui existent déjà. La majorité socialo-communiste se fiche de l'avis de la population, puisqu'un certain nombre d'associations se sont opposées à ce projet. Enfin, plusieurs élus seynoïses de plusieurs étiquettes politiques différentes ont voté contre ce projet au conseil municipal. Nous pensons que les Seynoïses qui habitent dans le quartier sud attendent autre chose de la majorité municipale que du bétonnage. Nous voterons donc contre ce dossier.

M. Le PRESIDENT.- Vous permettez ? Voilà l'illustration de ce que je vous disais : vous êtes en train de me démontrer, c'est votre position, la position de votre groupe, que le choix fait par la Ville de la Seyne, et je le précise, le choix fait majoritairement par le Conseil municipal de la ville de la Seyne ne vous convient pas, et vous apportez des critiques.

Je ne changerai pas le choix qui a été fait par le Maire de la Seyne et sa majorité municipale. C'est l'explication que j'essayais de vous donner. Après, que ce choix ne vous convienne pas, c'est votre droit, vous l'exprimez, je donnerai la parole au Maire de la Seyne s'il veut la prendre ; maintenant s'il ne veut pas la prendre, c'est son droit le plus absolu, mais avant de passer au dossier suivant permettez-moi de demander au Maire de la Seyne s'il a une remarque à faire.

M. VUILLEMOT.- Je n'en avais pas vraiment l'intention, mais évidemment M. Boccaletti est dans son rôle habituel, c'est entendu, et fort heureusement, je crois, nous n'avons pas du tout la même lecture de la place des constructions sur le territoire.

Je rappelle que nous nous inscrivons là dans une démarche découlant de quelque chose qui horripile très souvent certains de nos collègues du Rassemblement National, à savoir la reconstitution de l'offre locative après démolition des tours et des barres des quartiers prioritaires urbains fragilisés, puisqu'une partie des 140 logements, un tiers, sera des logements sociaux ; un autre tiers sera des logements intermédiaires et le dernier tiers sera du logement, je dirai, ordinaire, c'est-à-dire que nous essayons de faire république, de faire mixité sociale sur l'ensemble des parties de notre territoire.

Je sais évidemment, et c'est logique qu'il en soit ainsi, que ce point de vue n'est pas partagé par nos collègues. C'est vrai qu'il leur est un peu difficile désormais de l'exprimer dans les réunions du Conseil municipal, puisqu'il n'y a plus aucun élu du Rassemblement National siégeant au Conseil municipal de la Seyne, donc M. Boccaletti se charge – parfois même au sein du Conseil municipal de Six-Fours – de faire valoir les avis de sa sensibilité politique.

M. Le PRESIDENT.- Très bien.

M. BOCCALETTI.- Je vais passer aux affaires 5 et 6, mais je me permets de préciser, Monsieur le Maire, j'espère qu'ils vont parler là, aujourd'hui. Il y a des élus ne représentant pas notre étiquette politique qui ont voté contre, il n'y a pas que les élus du Rassemblement National.

Sur les affaires 5 et 6, deux sites concernant Six-Fours-les-Plages : nous resterons logique au vote des élus du Rassemblement National qui se sont opposés, pour la bonne et simple raison que cela a déjà été dénoncé à de multiples reprises, et non pas là aussi que par des élus du Rassemblement National mais aussi par des élus divers droite. C'est le bétonnage de notre ville, et malheureusement on voit que les grues poussent ; et malheureusement le Maire n'est pas là, encore une fois, pour nous répondre.

Concernant les affaires 7 et 8 en revanche, vous allez voir que nous ne sommes pas sectaires, nous avons travaillé les dossiers, après étude des deux dossiers sur les deux sites d'Ollioules. Il relève que ces deux projets ne viennent pas défigurer un quartier résidentiel, contrairement aux trois dossiers précédents. Il est à noter que les deux délibérations ont été soutenues non pas à la majorité, mais à l'unanimité du Conseil municipal, et c'est important, quelle que soit la tendance politique, tout le monde a voté favorablement.

Enfin, dans ce domaine, le sérieux de M. Beneventi doit être mis à l'honneur et certains que je viens de citer devraient, je pense, en prendre exemple, parce que quand des dossiers aussi importants sont votés à l'unanimité cela veut dire qu'un vrai travail a été fait, même avec l'opposition, et je pense que certains devraient en prendre de la graine. Nous votons donc favorablement ces deux délibérations. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Vos remarques vous regardent et vous regardent seul.

Je constate que le choix d'un Conseil municipal est fait d'une manière démocratique, il y a une majorité, il y a une opposition. Il est rare, même sur les bons dossiers, que l'unanimité se fasse, parce que chacun est dans son rôle. Je suis heureux qu'il y ait unanimité chez mon collègue le Maire d'Ollioules, mais nous savions qu'il était un excellent gestionnaire, un excellent Maire.

Les autres sont d'excellents Maires également, le problème est que les oppositions ne sont pas les mêmes. Les oppositions sont différentes dans chaque ville et donc le débat n'est pas le même dans chaque ville. Il est heureux en démocratie qu'il y ait un débat différent dans chaque ville autrement, si l'on se ressemblait tous, croyez-moi, ce ne serait pas drôle. Vos remarques « que les autres prennent exemple », moi je ne prends pas exemple sur les remarques que vous faites, je prends exemple sur un projet, sur un programme que j'essaie de mener à terme, sur des réalisations que nous essayons de faire. Je pourrais vous répondre la même chose : « Qu'elles vous plaisent ou pas, nous les faisons quand même » parce que c'est l'intérêt général de notre ville et parce qu'elles sont approuvées par une majorité du Conseil municipal.

Vous savez très bien que nous avons des projets différents, que lorsqu'on se fait élire on ne se présente pas tous avec le même programme. La démocratie, c'est l'électeur qui choisit le programme et donne mandat à une équipe municipale de le mener à bien.

Jean-Pierre, tu voulais la parole.

M. GIRAN.- Je crois que nous sommes sur une délibération de principe. Il aurait été intéressant de savoir quel aurait été le vote de notre ami M. Boccaletti si la question avait été : « Acceptez-vous dans le respect de l'autonomie des communes le transfert à l'identique des conventions au profit de la métropole dans le cadre de sa création ? » Oui ou non. Si c'est oui, il n'y a pas de débat, si c'est non il n'y a pas de débat, mais on ne refait pas les débats de chaque Conseil municipal.

C'est une délibération de principe ; autrement, on reprend ici tous les débats de chaque Conseil municipal.

M. Le PRESIDENT.- C'est exactement ce que j'ai expliqué. Je vais mettre aux voix la délibération n° 4 : qui est pour l'approuver ?

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, j'ai été interpellé, je voudrais répondre quand même à deux points qui ont été relevés. Excusez-moi, je sais que certains sont peut-être pressés d'aller à la plage, mais on peut quand même débattre de dossiers importants pour les communes. Attendez, quand on nous dit qu'il n'y a pas de débat à avoir, ce n'est pas possible.

M. Le PRESIDENT.- Monsieur Boccaletti ! Vous n'allez pas nous donner des leçons de travail et nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

M. BOCCALETTI.-, Mais vous non plus.

M. Le PRESIDENT.- Je ne vous en donne pas ! C'est vous qui avez dit que l'on se languit d'aller à la plage. Alors, arrêtez ! S'il vous plaît, vous n'êtes pas un foudre de travail. Si vous l'étiez, vous seriez élu. Chaque fois que vous vous êtes présenté, vous avez été battu, voilà !

M. BOCCALETTI.- C'est facile, sortez-nous les violons, ce n'est pas un problème.

Monsieur le Président, vous parlez d'être élu, très bien, mais alors je vais vous dire : n'envoyez pas de candidat de votre mouvement politique parce que vous venez quand même de déclarer ici que le Maire de la Seyne, Marc Vuillemot, était un bon Maire ! Hé bien, je souhaite bon courage au candidat de votre famille politique à la Seyne-sur-Mer.

M. Le PRESIDENT.- J'ai dit que le Maire d'Ollioules qui avait l'unanimité était un bon Maire et que les autres Maires, à partir du moment où ils ont été élus, je ne peux pas dire que c'est un bon ou un mauvais Maire, exactement, et j'assume !

Qui est favorable à la délibération n°4 ? Qui est défavorable ?

Regardez, vous avez même l'appoint de votre ancien collègue qui est passé je ne sais pas dans quel groupe maintenant... Là ça va, ça vient, on vous le redonne volontiers si vous voulez le reprendre.

Allez, on vous écoute.

M. GUTTIEREZ.- Monsieur le Président, il se trouve que ma collègue Nathalie Bicais voulait aussi prendre la parole, elle va le faire probablement si vous le lui permettez. Il ne faut pas noyer le poisson ; simplement qu'est-ce qu'a voulu dire quelque part Frédéric Boccaletti, c'est qu'il faut être cohérent, Monsieur le Président. Ce n'est pas une question de logement social, c'est une question de logement tout court. Si on vote contre la même délibération sur la même parcelle sur la même localisation au conseil municipal, on vote évidemment contre sur le fond, sur le principe, pas sur la forme de la délibération, mais c'est logique, c'est une question de cohérence, mais ce n'est pas une question de parti.

M. Le PRESIDENT.- Monsieur, je ne reproche pas votre vote.

M. GUTTIEREZ.- Ce n'est pas la peine de faire des commentaires de ce style, c'est une question de cohérence, c'est tout.

M. Le PRESIDENT.- C'est vous qui me désarçonnez, je ne sais plus où vous êtes. Par exemple, vous êtes normalement à cette place, vous prenez votre nom, à chaque Conseil Métropolitain vous changez de place, je ne sais plus où vous êtes, vous êtes en train de me faire tourner la tête.

M. GUTTIEREZ.- Monsieur le Président, franchement, trouvez autre chose maintenant !

M. Le PRESIDENT.- Madame Bicais, à vous, vous avez la parole.

Mme BICAIS.- Je voulais juste apporter mon témoignage parce qu'effectivement la ville de la Seyne était en l'occurrence l'objet du débat : j'ai voté contre cette délibération au Conseil municipal et je m'oppose à cette politique de bétonnage du quartier sud, d'autant que pour tout le logement qui y est produit il n'y a aucune autre activité que du logement. C'est un débat que nous avons en conseil municipal de la Seyne-sur-Mer, pour autant je vous accorde, Monsieur le Président, si le transfert des missions passe par là, je voterai pour, car ici je représente la majorité et je suis avec le Président, donc c'est cohérent.

M. Le PRESIDENT.- Ce qu'a dit Jean-Pierre Giran est pertinent et plein de bon sens : si on s'amuse à refaire les débats des 12 Conseils municipaux en Conseil Métropolitain on ne va pas s'en sortir !

Chut... Vous permettez, Monsieur Boccaletti, vous avez déjà utilisé largement votre temps de parole.

Maintenant, Madame Bicais, c'est votre droit le plus absolu d'avoir un vote contraire, c'est la raison pour laquelle je demande fort justement : qui est pour ? Qui est contre et qui s'abstient ? Je ne critique pas votre vote, il est de droit, mais de grâce, ne redébattons pas sur chaque dossier des conventions reprises par la métropole dans le respect des choix qui sont faits par les communes, parce que si nous ne le faisons pas de cette façon, on me reprocherait – comme ça été fait – d'être le super Maire des 12 communes ! « Venez vous expliquer devant les Conseils municipaux » ! Qu'est-ce que je vais aller faire devant le conseil municipal de la Garde ? Je n'ai rien à expliquer, puisque la politique de la métropole est simple : on reprend l'avis de chaque Conseil municipal de chaque Maire.

En revanche, votre vote se justifie.

Mme BICAIS.- Je vais voter pour parce que je vous suis dans cette démarche ; en revanche, je ne peux pas entendre le Maire de la Seyne qui dit que ce ne sont que les élus du Front national qui ont voté contre. Lorsqu'on rouvre le débat, c'est un peu compliqué.

M. Le PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

**CONTRE : 8 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M. WAQUET –
Mme LA VALETTE – Mme LE GAC – M. GUTTIEREZ – Mme PEUGEOT**

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

Il est adopté.

La n° 5 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

**CONTRE : 7 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M. WAQUET –
Mme LA VALETTE – Mme LE GAC – Mme PEUGEOT**

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

C'est adopté.

La n° 6 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

**CONTRE : 7 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M. WAQUET –
Mme LA VALETTE – Mme LE GAC – Mme PEUGEOT**

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

Elle est adoptée.

La n° 7 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

La n° 8 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

Voyez que la démocratie c'est simple : c'est la majorité qui décide.

Ange, nous passons au dossier suivant.

**N° 18/07/9 LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LA COMMUNE DE HYERES – AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA CONVENTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
D'INFORMATION DU PUBLIC**

M. MUSSO.- Sur la commune de Hyères, en accord avec la commune de Hyères et la Métropole, il s'agit de lancer une opération d'amélioration de l'habitat en ce qui concerne la rénovation énergétique, l'adaptation au vieillissement, au handicap, la lutte contre l'habitat indigne, et à résorber la vacance locative structurelle. C'est la mise en place des modalités de mise en œuvre d'information du public.

M. Le PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est ainsi adopté et je vous en remercie.

Ange, tu poursuis.

N° 18/07/10 DELIBERATION DE MISE EN ŒUVRE DU REGIME DE DECLARATION PREALABLE A LA MISE EN LOCATION DE LOGEMENTS AU SEIN DU PARC PRIVE (Articles 91 à 93 de la loi ALUR 23-03-2014) SUR LE PERIMETRE DEFINI PAR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MAI 2018 N° 18/05/2018

M. MUSSO.- Sur le territoire de la Seyne, c'est une délibération qui annule et remplace la délibération du 22 mai 2018, mais toujours avec la même volonté dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne pour la mise en œuvre du régime de déclaration préalable à la mise en location.

M. Le PRESIDENT.- On rectifie une erreur matérielle concernant le périmètre tout simplement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée et je vous en remercie.

N° 18/07/11 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ECONOMIQUE DE L'AERODROME D'HYERES LE PALYVESTRE

M. Le PRESIDENT.- Nous allons désigner au sein de la Métropole un membre de notre métropole pour nous représenter à la commission consultative économique de l'aérodrome d'Hyères le Palyvestre. En bureau métropolitain, les Maires ont demandé à l'élue qui a en charge l'économie de la Métropole, c'est-à-dire Mme Christiane Hummel, de nous représenter, parce que le dossier de l'aéroport est un dossier économique.

Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je mets aux voix la désignation de Mme Christiane Hummel : qui est favorable à sa désignation ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M. WAQUET – Mme LA VALETTE – Mme LE GAC – M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est ainsi désignée et je vous en remercie.

Robert, profite de ton unanimité.

N° 18/07/12 VILLE DE TOULON – DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. BENEVENTI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit justement de donner suite à la volonté du Conseil Municipal de Toulon et de son Maire de lancer la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme concernant une mise en cohérence, si je puis dire, de toute la zone de la base militaire de Toulon afin de permettre son développement, et faire quelques corrections d'erreurs matérielles.

Pour cela, il faut lancer et engager une modification simplifiée du PLU de la ville de Toulon.

M. Le PRESIDENT.- Voilà le meilleur des exemples : toute modification du PLU est délibérée en Conseil municipal, discutée en Conseil municipal, critiquée en Conseil municipal. La Métropole entérine l'avis de la majorité du Conseil municipal.

Je précise d'ailleurs qu'à l'intérieur de l'arsenal on se garde bien de critiquer des choix faits par la Marine parce que, justement, ces modifications sont faites pour accueillir les nouveaux sous-marins d'attaque dits Barracuda qui viendront en Méditerranée. Il vaut mieux qu'ils viennent en Méditerranée plutôt que de les voir aller à Brest. C'est une chance pour notre ville et cela conforte la position du premier port militaire d'Europe aujourd'hui en Méditerranée qui est le port marine de Toulon.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est ainsi adopté.

Tu poursuis, Robert.

N° 18/07/13 VILLE DE TOULON – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. BENEVENTI.- Ce projet concerne également la commune de Toulon pour une modification n° 4 du Plan local d'urbanisme qui est nécessaire, notamment pour certaines suppressions partielles d'emplacements réservés. Une démarche très intéressante est celle d'enrichir et d'actualiser l'inventaire patrimonial et paysager. Il faut donc ajuster et assouplir le règlement, notamment l'intégration de nouvelles prescriptions réglementaires liées à la traversée du tunnel de Toulon.

Cette démarche va commencer et donc, il faut la lancer, puis nous la concluons lorsqu'elle sera terminée.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M. WAQUET – Mme LA VALETTE – Mme LE GAC – M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

C'est ainsi adopté.

Je passe la parole à Yannick Chenevard.

N° 18/07/14 CONVENTION DE VERSEMENT DES AIDES EN CAS DE GESTION DELEGUEE D'UN SERVICE PUBLIC : VERSEMENT DIRECT AU BENEFICIAIRE DES AIDES SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cette délibération fait suite à la prise par la Métropole de la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier. Un certain nombre de conventions ont été passées avec différents organismes ; la présente délibération permet le transfert des conventions qui avaient été signées entre la Ville de Toulon et l'Agence de l'eau, désormais passées entre la Métropole TPM et l'Agence de l'eau.

M. Le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques, mes chers collègues ? S'il n'y a pas de remarque, je vais la mettre aux voix.

Qui est pour l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est ainsi adoptée et je vous en remercie.

Jean-Pierre.

N° 18/07/15 ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2019

M. GIRAN.- Monsieur le Président, il s'agit de l'adoption des tarifs de la taxe de séjour métropolitaine dont on sait qu'elle doit être le moyen de financement naturel de la stratégie touristique, même si la Métropole apporte une subvention complémentaire pour permettre le fonctionnement.

Nous avons voté en décembre 2016 l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale qui s'appliquait donc à toutes les communes de la même façon, mais la Loi de finances du 28 décembre 2017 a organisé une nouvelle réforme de la taxe de séjour avec notamment une évolution concernant les hébergements non classés, qu'il s'agisse de particuliers qui louent leur appartement à vocation touristique ou de structures commerciales non classées. Cela crée une distorsion de concurrence avec ceux qui jouent complètement le jeu et qui ont un classement touristique. Il y a donc la volonté de modifier les choses.

Nous avons voté en 2016 une sorte de tarif forfaitaire de 0,83 € de taxe de séjour pour toute cette catégorie de non classés qui représente un quart des lits, ce qui est significatif, 16 500 lits sur 60 000 environ. La décision que nous prenons est, comme il est proposé, un vote d'un taux de 1 à 5 % du prix de la chambre de la taxe de séjour applicable. Cela représentera 1,29 € pour une chambre de trois personnes qui est à 85 € aujourd'hui. En revanche, on ne touche pas la taxe de séjour pour les hébergements classés ni pour les ports, il y aura une réflexion à l'automne sur ce sujet. C'est donc uniquement sur les non classés que l'adoption de ce taux de 5 % doit être décidée aujourd'hui.

M. Le PRESIDENT.- Au contraire, cette décision va préserver l'autonomie des établissements hôteliers. On ne touche pas leur taxe de séjour, par contre ces établissements non classés qui sont des particuliers qui louent, en remettant une taxe de séjour à la hauteur de ce qu'elle sera aujourd'hui, c'est-à-dire fort modeste quand même, cela les oblige à mettre en place de la qualité, sinon c'est une concurrence déloyale qui est faite vis-à-vis des hôteliers.

M. GIRAN.- C'est la volonté de plus de transparence et d'une concurrence plus loyale.

M. Le PRESIDENT.- Mais soyons bien clairs : les tarifs hôteliers ne bougent pas.

Merci, Jean-Pierre.

Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est approuvé, et je vous en remercie.

Gilles.

N° 18/07/16 SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR (SYMIELEC VAR) PROGRAMMATION 2018

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de continuer les projets des communes avant de les passer à la Métropole sur la partie d'effacement des réseaux, d'éclairage public, etc. Cela concerne les communes qui sont adhérentes au SYMIELEC, le syndicat départemental d'électricité du Var. Toutes les communes ne sont pas adhérentes et donc nous vous proposons de faire une programmation, comme prévu par les communes adhérentes, pour l'année 2018. Le montant des travaux s'élève à 200 000 € hors taxe.

M. Le PRESIDENT.- Très bien. Je précise que les communes adhérentes sont : Carqueiranne, La Crau, La Seyne, La Valette, Le Pradet, Le Revest, Ollioules, Saint-Mandrier et Six-Fours ; c'est bien cela, Gilles, je n'ai pas dit de bêtise ?

M. VINCENT.- Tout à fait, Monsieur le Président, et on se donnera cette année un moment de réflexion pour savoir si toute la Métropole adhère ou si l'on crée notre propre service à l'intérieur de la Métropole.

M. Le PRESIDENT.- Qui est pour approuver ce dossier ? Contre ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est approuvé, et je vous en remercie.

Tu poursuis, Gilles.

N° 18/07/17 AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de donner un avis sur le Plan régional de prévention et de gestion des déchets ; c'est un travail important qui a été réalisé par la Région, et c'était d'ailleurs une obligation. Il faut dire que toutes les Régions aujourd'hui n'ont pas voté leur plan régional, nous sommes une des premières Régions à le faire.

Je vais être un peu long pour vous dire en résumant que ce plan régional pour la prévention et la gestion des déchets doit être conforme, premièrement aux objectifs nationaux et en particulier la loi sur la transition énergétique et écologique, aussi conforme à la réglementation européenne, et il doit être conforme au SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de notre Région qui a été voté.

Des objectifs très importants sont donnés, vous les avez dans votre dossier, il y en a 10. On peut dire qu'avec les deux casquettes, à la fois Métropole qui s'occupe de la collecte, et SITTOMAT qui s'occupe du traitement, on correspond déjà à 80 % des objectifs donnés.

Même si je vous proposerai tout à l'heure, Monsieur le Président, de donner un avis favorable, il y a des remarques que nous devons faire parce qu'en général, lorsqu'il y a des décisions qui viennent d'un niveau supérieur et qui s'appliquent à un niveau inférieur, on ne tient pas toujours compte de la spécificité des territoires.

Notre première réaction et notre remarque sera celle-ci : le territoire du Var a été découpé en une partie qui va aller avec le territoire alpin, c'est le haut Var en gros, une autre partie va être rattachée à des communes de la métropole de Marseille, et une autre partie de notre département, après Fréjus, va être rattachée à une partie qui s'appelle la Côte d'Azur.

Il se pose un problème très particulier qui est la fermeture des décharges sur le département du Var et même si nous mettons très peu en décharge on doit quand même défendre l'intérêt de nos collègues, sachant que si d'aventure l'UVE (unité de valorisation énergétique) de nos déchets venait à tomber en panne il faudrait trouver un exutoire pour traiter ces déchets ; or, la seule décharge qui serait autorisée aujourd'hui est une décharge qui se trouve tout à fait à l'Est du département qui se trouve rattachée au territoire de la Métropole de Nice.

M. Le PRÉSIDENT.- Je vous arrête, et j'approuve ce que vous dites tout en disant que l'on désapprouve cette disposition.

Au-delà des positions des uns et des autres, il y a un combat que j'ai toujours mené qui est l'unité du Var. Nous sommes Varois. On a un département fait de diversités, on a ce moyen centre Var agricole, ce haut Var avec le Verdon, l'Est et l'Ouest Var, ce littoral méditerranéen de très grande qualité. Je crois que la solidarité interdépartementale est une bonne chose, mais on doit se suffire à nous-mêmes. Je crois que prendre une position pareille, c'est aller à l'encontre de cette unité varoise.

Je le dis, je le redis, nous avons constitué une métropole au-delà de tous les arguments développés par les uns et par les autres, je dis, et je redis que la Métropole varoise est venue conforter l'identité varoise. Il n'y a en France dans aucun département français un exemple qui marche si la ville-centre ne marche pas ; on identifie un département autour d'une ville-centre, ce qui ne dévalorise pas le monde rural, ce qui ne dévalorise pas la petite commune, ne dévalorise pas l'action de chacun et de chacune. C'est un peu ce que je disais dans notre débat : il est heureux que nous soyons différents, que justement la force varoise c'est cette diversité, cette différence, mais si la ville-centre ne joue pas son rôle d'élan comme le fait Marseille dans les Bouches-du-Rhône, Nice dans les Alpes-Maritimes, comme le fait Montpellier ailleurs, et on pourrait prendre l'ensemble des départements ou des territoires métropolitains, on irait à l'encontre de cette unité varoise.

Je me suis toujours opposé, tant que j'ai pu avec les mandats que j'avais, à ce déchirement à l'Est et à l'Ouest notamment, au Nord également vers les Alpes-de-Haute-Provence ou ailleurs de notre département. Je crois que l'on aurait plus d'intérêt à trouver des solutions varoises plutôt que de dire que l'on ira vers d'autres structures. D'ailleurs la Métropole donne l'exemple parce que nos déchets, on les gère, nos déchets métropolitains, et on en gère bien d'autres qui nous viennent d'ailleurs.

M. VINCENT.- De Saint-Tropez.

M. Le PRESIDENT.- Je serais plutôt partisan – c'est un appel que je fais à ceux qui ont la responsabilité de ce territoire – à des solutions purement varoises ; je vous approuve dans ce que vous venez de dire.

Robert, oui, on peut ouvrir un débat.

M. BENEVENTI.- Merci, Monsieur le Président. C'est un point sur lequel nous sommes 100 % d'accord, bien entendu, l'ensemble des conseillers régionaux varois. Nous avons fait ces remarques en ce qui concerne le SRADDET qui n'est pas encore voté. Il est bien avancé, mais pas encore opérationnel, nous avons donc fait ces remarques.

M. Le PRESIDENT.- Nous ne sommes pas un petit département, nous sommes un grand département, Robert, qui est l'égal des Alpes-Maritimes aujourd'hui en population ! Je ne comprends pas.

M. BENEVENTI.- Nous sommes intervenus au niveau de TPM, du SCOT et du Département sur l'évolution de ce système qui avait été mis en place, justement systémique ; ils ont changé le mot, mais pas grand-chose d'autre, juste le mot et légèrement les contours des zones.

Je suis intervenu à nouveau devant le Président de la commission, mais nous avons un ensemble de structures qui pousse dans ce sens.

M. Le PRESIDENT.- Qu'est-ce que c'est que cette tendance de considérer le Var comme un département de passage et que ceux qui existent ne sont que Nice et Marseille ? Aujourd'hui, il y a Nice, Toulon et Marseille et puis il y a le Var avec ses 153 communes qui ont des possibilités, qui peuvent se débrouiller, qui peuvent s'autogérer. On n'a pas besoin de toujours trouver des exemples ailleurs.

Que l'on prenne l'exemple sur ce que nous faisons ! La meilleure des preuves, c'est que lorsqu'on se bat, quand on arrive à se fédérer, quand on arrive à créer un territoire on donne l'exemple. C'est nous qui créons le plus d'activité dans toute la région depuis quatre ans ! Ce n'est ni à l'Est ni à l'Ouest qu'on les crée ! Parce que l'on a réussi à se fédérer, à travailler ensemble, parce que l'on a trouvé des solutions et que l'on a développé chacun de nos territoires, avec des solutions varoises !

M. BENEVENTI.- Monsieur le Président, je propose qu'il y ait une intervention puissante, comme vous venez de la faire, auprès du Président de la Région, parce que l'on a du mal à se faire entendre.

M. Le PRESIDENT.- Je n'ai de cesse de faire ces interventions ! Ecoutez, chaque fois que je me trouve dans une assemblée je fais la même intervention, je n'ai pas changé depuis 30 ans. Et ce n'est pas pour privilégier Toulon ! N'oublions pas qu'avant d'être le Maire de la première ville de ce département, j'étais un Maire rural, donc je connais les solutions rurales. J'ai été le député de la ruralité, je connais toutes les communes.

M. BENEVENTI.- Je fais cette proposition, parce qu'il faut qu'on lutte contre cela ; il faut faire des propositions.

M. Le PRESIDENT.- Vous avez la parole.

M. ALBERTINI.- Monsieur le Président, ce Plan régional des déchets est un moyen détourné de nous faire accepter l'inacceptable. On nous met devant un Plan qui découpe le département en trois parties.

M. Le PRESIDENT.- En trois ou en quatre.

M. ALBERTINI.- Et en même temps on nous supprime la possibilité sur le département d'avoir des décharges et de faire une mise en décharge ; tout cela nous obligerait à prendre une décision qui dirait que *finalement, ils ont accepté que le Var soit découpé*.

Je pense que ce plan est inacceptable dans l'état dans lequel il nous est présenté. Il ne permet absolument pas de trouver des solutions pour le Var au niveau des déchets. Nous en avons parlé en séance du SITTOMAT avec les Maires qui viennent de prendre la parole, il n'est pas du tout acceptable, Monsieur le Président.

M. Le PRESIDENT.- Chacun votera comme il voudra, mais je n'accepterai jamais que notre département soit découpé en quatre parties, au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest. C'est inacceptable et je le ferai savoir à qui de droit ! Je le fais toujours savoir, ils connaissent mon point de vue.

On reste sur le sujet des déchets, je vous donne la parole.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, j'entends les arguments qui ont été donnés, les arguments que vous donnez, j'espère qu'il ne sera pas voté favorablement parce que sinon cela poserait un problème, cela veut dire que l'on dénonce certaines choses dans ce rapport, mais qu'on vote pour.

M. Le PRESIDENT.- N'anticipez pas notre vote, Monsieur Boccaletti. Décidément, Monsieur Boccaletti, vous aimeriez bien être à notre place.

M. VINCENT.- Je poursuis, puisque nous sommes toujours dans le Plan régional.

M. Le PRESIDENT.- Je ne voterai pas pour.

M. VINCENT.- Il y a d'autres remarques qui sont plutôt techniques comme la remarque suivante où il s'agit des déchets organiques pour lesquels on nous dit que les populations doivent avoir à disposition un mode de collecte qui doit leur permettre de différencier les déchets qui vont aller à la valorisation énergétique et les déchets qui devraient être mis en méthanisation. Cette remarque a simplement pour but de dire qu'il existe d'autres systèmes que le tri à la source, autrement dit une poubelle supplémentaire mise dans les foyers, ce qui aurait pour but d'alourdir les coûts du traitement et d'imposer un système compliqué à nos administrés.

La troisième remarque concerne la gestion des déchets d'assainissement où l'on voudrait nous imposer de valoriser 75 % des boues sous forme de matière. Je rappelle que nous avons une Unité d'épuration des eaux qui se trouve à Amphitria et que cette station comprend une unité d'incinération des boues dont la capacité a été calculée pour incinérer les boues des autres stations d'épuration, c'est-à-dire celles de la Garde, de l'Almanarre, et donc nous

demandons une dérogation parce qu'aujourd'hui nous avons déjà des équipements qui fonctionnent.

Enfin concernant les déchets du BTP, je rappelle que la loi oblige les artisans de ramener leurs déchets dans des sociétés où ils ont acheté les matériaux. Ce que nous avons réalisé depuis le début de l'année : 1) la fermeture de nos déchetteries, 2) la négociation avec la CCI et la Chambre des métiers pour que ces artisans ne viennent plus dans nos déchetteries. Cela a très bien marché. Aujourd'hui, contrairement à ce qu'on a entendu, on ne constate pas de dépôts sauvages dans nos forêts et nous demandons simplement l'application de la loi parce que l'on constate que des artisans et des commerçants d'un autre périmètre viennent chez nous ; on demande donc simplement que la loi soit appliquée.

M. Le PRESIDENT.- Pour toutes ces raisons, pour les raisons que nous avons exprimées, que j'ai exprimées, à titre personnel je vais émettre un avis défavorable à ce projet. Je l'assume. Chacun fera ce qu'il voudra et je me plierai à la majorité de mon assemblée, mais, pour ma part, je donnerai un avis défavorable et j'expliquerai, comme tu viens de le faire, la raison de cet avis défavorable.

Madame, vous avez la parole, bien sûr.

Mme CASAGRANDE.- Merci, Monsieur le Président. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je vois que sur ce Plan il est question de la redevance spéciale, aussi je me permets de me faire le porte-parole du Maire de Six-Fours-les-Plages concernant ce point sur la redevance spéciale qui, si elle était appliquée, serait à la charge des entreprises. A-t-on une estimation de l'impact financier de l'application de cette mesure ?

M. Le PRESIDENT.- Elle n'existe pas. On ne l'a pas mise en place sur notre territoire. N'essayons pas de faire croire que l'on va taxer les entreprises, il n'y a pas de taxe de redevance spéciale sur les entreprises chez nous ! Pour le moment il n'y en a pas. Le jour où l'on délibérera sur une redevance spéciale, vous pourrez faire la remarque, mais aujourd'hui nous jugeons bon de ne pas taxer les entreprises plus qu'elles ne le sont.

Mme CASAGRANDE.- On en prend acte, merci, Monsieur le Président.

M. Le PRESIDENT.- Bien sûr, il n'y a pas de redevance spéciale, on ne va pas en créer une !

Monsieur Rebec, vous avez la parole.

M. REBEC.- Merci, Monsieur le Président.

Ce Plan régional de prévention et de gestion des déchets a pour objectif de développer un nouveau modèle économique vers une économie circulaire économe en ressources. On ne peut qu'être satisfait d'entendre cet objectif et de le voir écrit.

M. VINCENT.- C'est la loi.

M. REBEC.- Ce projet de Plan constitue un outil réglementaire structurant pour tous les acteurs publics et privés du territoire ; c'est aussi satisfaisant.

J'aurais deux questions concernant l'avis émis par le SITATOMAT. La première question,

lorsque vous dites : « Deux points sont à souligner : l'impact touristique au niveau de la zone géographique du SITTOMAT, tant en ce qui concerne l'aire toulonnaise que celle du golfe de Saint-Tropez, n'est pas assez pris en compte par les services régionaux » ? Que voulez-vous dire par ce premier point ?

M. VINCENT.- La fluctuation saisonnière dans notre région est importante, elle est liée à l'activité touristique, or nous estimons côté SITTOMAT à peu près à 100 000 habitants supplémentaires toute l'année dus à l'impact touristique sur une période de trois mois, et environ à 50 000 habitants du côté du golfe de Saint-Tropez ; or la Région minimise en ne prenant que 80 000 habitants à l'année. C'est important, parce que tous les ratios en kilo par habitant sont calculés par rapport à ce nombre d'habitants, et donc nous estimons que la fluctuation saisonnière est sous-estimée par la Région. C'est un commentaire du SITTOMAT que nous soutenons absolument.

M. REBEC.- Merci de cette explication.

Un peu plus loin, le SITTOMAT souhaite qu'une réserve de 90 000 tonnes devrait être prévue dans le cadre de la panne d'un four ; cette réserve serait installée où et sous quelle forme, en vrac ou en ballot ?

M. VINCENT.- Il y a différentes solutions aujourd'hui qui pourraient être mises en place si d'aventure un des fours venait à tomber en panne, par exemple la mise en balle, c'est pour une opération de courte durée, mais imaginons deux secondes comme cela s'est passé par ailleurs qu'il y ait un grave problème, il faudrait trouver dans notre région une capacité pour stocker les déchets ménagers pendant la période où l'usine d'incinération ne marcherait pas. Ce n'est pas indiqué dans le plan aujourd'hui. On parle au nom du SITTOMAT, mais on pourrait aussi parler au nom de l'usine qui se trouve à Nice, l'Ariane, ou de celle qui se trouve en Avignon. Le Plan prévoit que les usines n'auront jamais de problèmes, touchons du bois, il n'y en a jamais eu jusqu'à présent, mais puisque c'est un plan il faut le prévoir.

M. DI GIORGIO.- Je voudrais quand même rassurer tout le monde : nous avons un contrat de 15 ans qui nous garantit que nous n'aurons pas de problème, et même s'il y avait effectivement, comme dis Gilles, un problème dans les fours, la société avec laquelle nous avons traité aura cette responsabilité.

Ensuite, nous traitons actuellement avec la DREAL pour qu'en cas de problème majeur nous puissions amener les déchets à proximité, à Marseille ou ailleurs, à titre de réciprocité, et lorsque le four remarcherait, on récupérerait notre matériel.

En ce qui concerne le golfe de Saint-Tropez, on a prévu au cas où il y aurait un problème de mise en balle. On aura la possibilité de continuer à gérer et à traiter nos déchets.

A ce jour, on a la tranquillité pour 15 ans, et je rajouterai que l'on a eu la chance d'avoir des traitements qui sont les plus bas de France !

M. Le PRESIDENT.- Monsieur Rebec, vous continuez.

M. REBEC.- Merci.

Dans le projet, il y a donc « harmoniser les couleurs des bacs, gris pour les ordures

ménagères, brun pour les biodéchets, vert pour le verre, jaune pour le plastique et les métaux et bleu pour le papier/carton » ; franchement, quand ce sera réalisé ce ne sera pas trop tôt, tous les citoyens qui se déplacent le réclament.

M. Le PRESIDENT.- C'est déterminant.

M. REBEC.- Un autre élément intéressant, c'est le tri et le traitement des biodéchets, mettre en place la taxe incitative c'est aussi intéressant. Il faut dire que cela se réfère aux objectifs nationaux, et je vais en citer quelques-uns comme : donner la priorité à la réduction de la production de déchets en réduisant de 10 % la quantité des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, et en réduisant les quantités de déchets d'activités économiques, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

M. VINCENT.- C'est déjà le cas, Monsieur Rebec.

Si vous regardez le rapport annuel qu'a fourni le SITTOMAT pour l'année 2017, d'ores et déjà nous sommes conformes à ce que nous demande le Plan, c'est-à-dire non seulement une diminution des déchets, mais aussi une diminution des déchets incinérés ou enfouis. D'ores et déjà, nous sommes donc conformes pour l'objectif de 2025.

M. REBEC.- La diminution des déchets incinérés est effectivement une bonne piste. Je vois aussi dans les objectifs nationaux d'augmenter la quantité des déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matières, notamment organiques, et à cet effet on doit progresser dans le développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation. Pour le moment, je sais que vous faites une expérience du côté de Ramatuelle, ce serait intéressant de savoir ce que ça donne.

M. VINCENT.- Vous parlez là des déchets de restaurants ; le golfe de Saint-Tropez a effectivement mis en place un ramassage des déchets issus des restaurants afin de les traiter en compostage. De même, nous réfléchissons avec notre service et le SITTOMAT à mettre en place un dispositif de collecte et de traitement de ces déchets de restaurants. Il s'agit des déchets de restaurants qui servent plus de 10 000 repas par an comme nos restaurants scolaires, ceux du département (les collèges), les lycées, et cela concerne aussi la société qui fabrique les repas pour les hôpitaux, etc. Nous sommes en train de le mettre en place au niveau de la Métropole avec la collaboration du SITTOMAT pour la partie traitement.

M. REBEC.- Toujours dans les objectifs nationaux, il faut qu'avant 2025 (c'est dans pas longtemps) que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, parce qu'il est difficile de faire brûler des feuilles de salade ou des épluchures ou des sauces, mais qu'ils soient valorisés.

Enfin, l'un des objectifs nationaux est que les collectivités territoriales doivent progresser vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets dans le but de réduire ces déchets.

Donc, moi, je ne vais pas voter contre ce Plan régional vu que quand même plusieurs pistes vont dans le bon sens.

M. Le PRESIDENT.- On vous a compris, Monsieur Rebec, vous allez voter pour, c'est votre droit le plus absolu, ce qui va nous encourager à voter contre.

M. REBEC.- S'il vous plaît, Monsieur le Président, vous aussi ne présumez pas de ce que je vais voter avant que j'aie fini mon propos.

Donc quelque chose qui va dans le bon sens, c'est le respect de la hiérarchie des modes de traitement, la valorisation matière par le tri, le recyclage, la méthanisation prioritaire par rapport à l'incinération, et puis l'incinération prioritaire par rapport au stockage, c'est-à-dire la mise en décharge.

M. VINCENT.- C'est exactement ce que nous faisons sur la Métropole, puisque je rappelle, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure, que le SITTOMAT a fourni près de 100 000 composteurs individuels, que le SITTOMAT vient de passer un marché pour acquérir des composteurs collectifs en pied d'immeuble, que déjà quelques expériences sont menées, et puis, fait innovant, je rappelle que le SITTOMAT va fournir aux administrés de l'aire du SITTOMAT des poulaillers, de telle façon que vous puissiez donner les fameuses salades dont vous parlez aux poules. Ce sera une opération exemplaire pour la Métropole.

M. Le PRESIDENT.- Je le précise, les poulaillers seront donnés à ceux qui les veulent, pas donnés à tous les adhérents, parce que je vois mal mettre des poules dans un appartement.

M. VINCENT.- On donnera des poulaillers, mais pas les poules.

M. Le PRESIDENT.- Soyons sérieux, si vous permettez.

M. REBEC.- Je peux terminer ?

M. Le PRESIDENT.- Mais bien sûr, Monsieur Rebec.

M. REBEC.- Donc, je ne voterai pas pour non plus, car pour la gestion des déchets, certes, vous bougez, c'est en première ligne de cette délibération, vous devenez conscients des enjeux environnementaux, sociaux, économiques, mais aussi sociétaux liés à la prévention et la gestion des déchets.

Certes, vous bougez, mais vous bougez trop lentement. Par exemple, le tri à la source des déchets organiques, on vient d'en parler, la méthanisation...

M. Le PRESIDENT.- On n'est pas audacieux ?

M. REBEC.- Exactement.

La mise en place de la redevance incitative, je vous en parle oralement et par écrit depuis 2015 et d'autres associations également, tant au Conseil municipal qu'au Conseil Métropolitain de TPM.

M. Le PRESIDENT.- Permettez-moi, Monsieur Rebec, de ne pas suivre vos préconisations. Nous n'avons pas les mêmes idées, les mêmes programmes, on ne défend pas les mêmes solutions. Si je défendais votre projet, votre programme et vos solutions, je serais adhérent à votre parti politique. Ce n'est pas le cas.

M. REBEC.- Il ne s'agit pas de mon programme, mais des objectifs nationaux.

M. Le PRESIDENT.- On ne les partage pas.

M. REBEC.- Je dis que vous bougez par rapport à cela, c'est positif, mais vous bougez trop lentement.

M. Le PRESIDENT.- D'accord. On attend que vous soyez en place pour que vous bougiez plus.

M. REBEC.- Et donc pour moi, ce sera une abstention pour les raisons que je viens de citer.

M. Le PRESIDENT.- Vous vous rendez compte si tous les conseillers métropolitains, pour arriver à l'abstention, faisaient le même débat ? On ne pourrait pas aller à la plage, Monsieur Boccaletti.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Vous avez la parole, Monsieur.

M. GUTTIEREZ.- Monsieur le Président, en un mot je n'ai pas fini de vous désarçonner, puisque je vais voter pour cette délibération ; je m'explique en deux mots.

M. Le PRESIDENT.- Ça fait longtemps que vous ne me désarçonnez pas, vous ne m'avez jamais désarçonné, Monsieur Guttierrez, quand même, vous vous rendez compte si vous me désarçonnez, je serais tombé bien bas.

M. GUTTIEREZ.- Cela me rassure.

Plus sérieusement, vous vous êtes bien gardé de prendre position sur la fermeture du Balançan – que j'approuve et je ne suis pas le seul naturellement, et d'ailleurs je soutiens le Maire du Cannet en cela –, mais j'ai bien peur que si nous votions contre, mais je ne vais pas anticiper votre vote, nous privions notamment...

M. Le PRESIDENT.- On ne vote pas, on donne un avis.

M. GUTTIEREZ.- Vous donnez un avis ; le problème, c'est que l'on pourrait raisonner aussi à l'échelle métropolitaine, il se trouve que l'on doit dépasser l'échelle départementale pour ce type de question. On ne peut qu'être d'accord avec l'intégralité, je pense, des orientations régionales ; si ce n'est que juste pour un problème de découpage et de territoire ou de parti politique, je ne pense pas que votre message soit bien compris pour les générations présentes, mais surtout celles à venir, Monsieur le Président, parce qu'il faut aussi s'inscrire dans l'avenir.

M. Le PRESIDENT.- Que vous ne compreniez pas mon message, ça ne m'étonne pas. Monsieur Guttierrez, vous sautez de la Seyne au Cannet...

M. GUTTIEREZ.- Vous vous gardez bien de rentrer dans le fond des dossiers, le Balançan par exemple.

M. Le PRESIDENT.- Je ne rentre jamais dans le fond du dossier, c'est vrai, excusez-moi, j'attends que M. Guttierrez m'explique les dossiers pour les comprendre ! Merci, Monsieur Guttierrez.

M. GUTTIEREZ.- Je voterai pour, je vous ai expliqué pourquoi : je pense que cela dépasse les questions de territoire ou ces questions de chapelle.

M. Le PRESIDENT.- Voilà ! Mais ne dites pas que l'on ne rentre pas dans les dossiers.

M. GUTTIEREZ.- Sur le Balançon, j'aimerais bien avoir votre avis.

M. Le PRESIDENT.- Cela fait longtemps qu'on ne vous attend pas pour travailler.

M. GUTTIEREZ.- Sur le Balançon, répondez-moi alors ?

M. Le PRESIDENT.- Je n'ai pas à vous répondre.

M. GUTTIEREZ.- Voyez, quand ça vous embête vous ne répondez pas.

M. Le PRESIDENT.- Le Balançon, je me suis exprimé lorsque j'avais la responsabilité de ce territoire, aujourd'hui je ne l'ai pas. Je laisse les Maires de ce territoire s'exprimer sur leur territoire. Je ne suis pas le super Maire du Var, autrement vous seriez le premier à me critiquer.

Je parle de l'unité de notre département, ce qui est différent, mais sur un territoire bien précis je laisse les Maires s'exprimer sur leur territoire. Je sais que vous partez, vous allez donner des avis au Cannet...

M. GUTTIEREZ.- Ce n'est pas une question d'unité ou du Cannet, les déchets, cela dépasse nécessairement les frontières du département.

M. Le PRESIDENT.- Vous ne savez plus où vous êtes, Monsieur Guttierrez, vous changez de place comme dans l'hémicycle, c'est pareil. Vous allez voter pour, on a compris, et vous avez compris le dossier, et nous, on est des ânes, on n'a pas compris. Heureusement que vous êtes intelligent, Monsieur Guttierrez, c'est la raison pour laquelle vous êtes élu, toujours dans la minorité.

L'avenir vous appartient.

M. GUTTIEREZ.- Vous aussi.

M. Le PRESIDENT.- Encore un peu, oui. Vous allez me supporter encore un peu, comme Deschamps qui a dit : je vais au terme de mon mandat. Vous allez me supporter encore un peu, Monsieur Guttierrez, n'en doutez pas.

M. GUTTIEREZ.- On va tous se supporter encore un peu.

M. Le PRESIDENT.- Bah, ce n'est pas sûr que vous y soyez la prochaine fois, parce qu'à force de changer de camp, je ne sais pas qui vous va prendre ! Dans quelle écurie allez-vous courir ?

Allez, Gilles.

M. VINCENT.- Juste une réponse technique : je pense que M. Guttierrez n'a pas lu notre document.

M. Le PRESIDENT.- Il ne lit rien ! Je vais vous dire sa tactique : dans deux jours, il va m'écrire, il va me dire : « Monsieur le Président, ayez l'amabilité de me transmettre le débat ». Il ne lit pas avant, puisqu'il demande chaque fois qu'on lui transmette les dossiers après, après que nous les ayons votés, il ne les demande jamais avant de les voter !

M. GUTTIEREZ.- Comme pour le tramway, vous avez raison, je ne suis pas de votre avis, je ne connais pas le dossier.

M. VINCENT.- Je poursuis en rappelant à M. Guttierrez que si l'on s'est opposé au découpage du Var, pour les autres remarques que nous faisons ce sont des remarques techniques qui ne concernent pas que le Var, mais bien toute la région.

M. Le PRESIDENT.- Bien sûr. Donc, nous allons donner un avis : qui est pour donner un avis favorable ? (*M. Guttierrez lève la main*)

Voyez que vous êtes suivi ! Qui est pour s'abstenir ? Qui est pour donner un avis défavorable ?

(*Vote à main levée*)

POUR : 1 - M. GUTTIEREZ

CONTRE : 75

ABSTENTION : 1 – M. REBEC

(Avis défavorable à la majorité)

Vous avez vu comme c'est simple. Nous sommes tous des imbéciles et il n'y a que vous qui êtes intelligent. Allez, on vous remercie.

Nous passons au dossier suivant.

N° 18/07/18 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. Le PRESIDENT.- Il s'agit de l'actualisation du tableau des effectifs ; j'espère que nous y serons tous favorables.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée*)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Merci. Yannick.

N° 18/07/19 CHOIX DES MODES DE GESTION DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS A ASSURER – PERIMETRE TOULON, LE PRADET

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, la compétence Eau est désormais une compétence métropolitaine ; à l'intérieur de la Métropole, un certain nombre de contrats arrivent à leur terme : celui de Toulon arrive au 31 décembre 2019, celui du Pradet au 31 janvier 2020, il est donc nécessaire de choisir aujourd'hui, parce que réglementairement nous devons fixer un choix au moins un an avant l'extinction de ces contrats sur le mode de gestion proposée par la Métropole pour ces deux contrats.

Vous trouverez annexé dans vos documents l'ensemble des travaux qui ont été effectués par le cabinet externe que nous avons missionné pour avoir un avis.

La Métropole a également réuni le 4 avril la commission consultative des services publics locaux ; cette dernière a émis un avis favorable à la proposition de la Métropole de proposer à cette assemblée le mode de délégation de service public pour ces deux contrats.

M. Le PRESIDENT.- Très bien.

Des remarques, mes chers collègues ? S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. BARLO –M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté, et je vous en remercie.

Le dossier suivant, Yannick.

N° 18/07/20 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION COMBINEE ENTRE LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE RESEAU VARLIB A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Vous le savez, nous avons fait en sorte que la mobilité soit une mobilité qui se déroule en

fonction des différents opérateurs de transport ; la Région a la charge du réseau départemental VarLib, la Métropole la charge de son réseau urbain. L'idée était de faire que lorsqu'on passe d'un réseau à l'autre, on puisse avoir des abonnements combinés, un titre unique, mais également que l'on puisse payer moins cher en joignant les deux abonnements.

Vous avez également dans votre délibération la baisse du tarif qui va de moins 11 à moins 20 % en fonction des tarifs, c'est donc tout à fait intéressant pour quelqu'un qui souhaite se déplacer sur les deux réseaux.

M. Le PRESIDENT.- Marc, Monsieur le Maire.

M. VUILLEMOT.- Merci.

Une question que je me posais s'agissant de la tarification des transports pour les scolaires ; le système qui était en place était une sorte d'abonnement, mais il y avait également un dispositif, un Pass jeunes, pour les temps libres et non pour aller du lieu de résidence au lieu de scolarisation ; il y avait aussi un abonnement. Est-ce qu'il est maintenu avec le nouveau dispositif ?

M. CHENEVARD.- Je suppose que notre collègue le Maire de la Seyne parle d'un dispositif régional qui s'appelle la carte ZOU ?

M. VUILLEMOT.- Non ; VarLib, me semble-t-il, à moins que ça n'ait évolué, avait pour les jeunes, à la fois l'abonnement pour aller à l'école, et un autre, de mémoire, pour les autres déplacements loisirs.

M. CHENEVARD.- Il y a aujourd'hui un tarif spécifique, puisque nous parlons de la mobilité à l'intérieur de la Métropole, de l'intérieur vers l'extérieur et vice-versa, qui permet à tous les moins de 26 ans, d'avoir désormais un tarif dont la baisse globale est de 13 %. C'est donc évidemment bien plus intéressant.

M. Le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je trouve que l'harmonisation des transports est une bonne chose pour tous ; c'est cela l'unité varoise. Voilà un bon exemple d'unité. Chacun sa politique, mais on harmonise notre politique pour l'intérêt général et pour essayer de donner le meilleur service à nos concitoyens. C'est une bonne chose.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous en remercie.

Je lève la séance et je précise à Monsieur Boccaletti que je ne vais pas à la plage. S'il veut me suivre d'ailleurs, je l'invite à me suivre tout le jour pour bien lui prouver que nous commençons à peine la journée qui sera longue !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 20.